

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2016 à 20h30

Les délibérations, leurs annexes et les comptes rendus de séances sont consultables en mairie.

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Étaient présents : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Baptiste MATEL, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUÉGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL François-Xavier COULON, Thierry MAHÉO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATTE (arrivée au point n°5).

Absents avec pouvoir : Léopold LAMBOTIN donne pouvoir à Marie-Pierre GALLEN

Absent : Philippe BERNERY.

Secrétaire : Régine KERVIEL

Ordre du jour :

Monsieur le maire ouvre la séance en sollicitant l'ajout de 2 points qui seront traités à la suite de l'ordre du jour reçu :

↳ **Avis favorable à l'unanimité sur les deux points suivants :**

- Appel à projet « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » : travaux mairie
- Demande d'occupation du domaine public maritime à Port-Bellec

I- Délibérations :

1. Programme 2016 « Voirie dans les îles »
2. Programme 2016 « PDIC »
3. Salle Sarah Bernhardt : Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre Point reporté à la séance du lundi 17 octobre 2016
4. Participation 250 € au stand « Festival des Insulaires »
5. Convention ERDF : occupation du domaine public
6. Bilan estival : Point reporté à la séance du lundi 17 octobre 2016
 - Port
 - Camping
7. Vente d'un bien communal Rue Saint Michel
8. Décisions modificatives

II- Informations et divers

- Point sur le classement de la commune en station classée de tourisme
- Remerciements subventions aux associations

I- Délibérations :

1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL -VOIRIE DANS LES ILES 2016 **« VOIRIE DANS LES ILES » hors agglomération (Délibération n° 2016-051)**

Le Conseil Municipal est informé des voies recensées qui nécessitent de programmer des travaux de CONSTRUCTION, travaux modifiant la nature du roulement de la chaussée ou création d'écoulement des eaux pluviales :

Voie	Nature travaux	ml
Lanno	Empierrement	77
Semis 2 ^{ème} tronçon	Reprise du fond et enrobé à chaud	211
Magorlec	Empierrement	70.5
Anterre contournement	Bi-couche	1300
Brénantec	Bi-couche	40
Sous total ml		1 698.50 ml
CREATION D'ECOLEMENT DES EAUX PLUVIALES (hors bourg)		ml
Kerguerch -Borhuedet		16
Magorlec		8
Brénantec		6
Borcastel		12
Kerlédan		40
Sous total		82ml
TOTAL CONSTRUCTION		1 781 ml

Montant estimé des travaux 114 987.40€

Montant estimé du plafond de la dépense 108 610.50€ (1781ml*61€)

Montant subvention correspondante attendue 25% : 27 152.63€

Monsieur le Maire énonce les voies relevées qui nécessitent des travaux de MODERNISATION, travaux qui améliorent le roulement de la voie :

Voie	Nature travaux	ml
Les Semis 1 ^{er} tronçon	Enrobé à chaud	91
Magorlec	Bi couche	45
Kergostio	Bi couche	150
Kerhuel Keroyan	Empierrement	200
Port - Puce	Bi-couche	100
TOTAL MODERNISATION		586

Montant estimé des travaux 24 665.00€ (total C + M : 139 652€)

Montant estimé du plafond de la dépense 17 873.00€ (586ml*30.5€) (total C + M : 126 483.50€)

Montant subvention correspondante attendue 25% : 4 468.25€ (total C + M : 31 620.88€)

Monsieur le Maire ajoute que toutes ces voies recensées seront traitées dans les années comptables 2016 et suivantes en fonction des disponibilités budgétaires et des aspects techniques (priorités définies et la nature des travaux).

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité les voies recensées en vue du programme déposé au titre de 2016 et charge monsieur le Maire de solliciter l'aide du Conseil Général.

2 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL POUR INVESTISSEMENT SUR LA VOIRIE COMMUNALE ET RURALE (PDIC) - ANNEE 2016 (Délibération n° 2016-052)

Le Conseil Municipal est informé que le Conseil Général a décidé de reconduire le programme départemental d'aide aux communes.

La nature des travaux est la suivante :

Revêtement superficiels et curage de fossés des voies communales et chemins ruraux - hors agglomération.

Taux : 20% Dépense subventionnable plafonnée à : 13 750 € H.T. Montant de subvention : 2 750 €.

Au vu des besoins récurrents d'intervention sur la voirie, il est suggéré au conseil municipal de solliciter le montant maximal de la dépense subventionnable pour effectuer des travaux de curage et revêtement superficiel de la voirie. Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention, charge Monsieur le Maire de présenter le dossier auprès du Conseil Général.

3 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE STAND DE BELLE-ILE - FESTIVAL DES INSULAIRES A AIX (Délibération n° 2016-053)

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour la prise en charge d'une participation de 250 € aux frais du stand de Belle-Ile pour le « Festival des Insulaires » qui s'est déroulé à Aix du 23 au 25 septembre 2016.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4 - CONVENTION ERDF - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (Délibération n° 2016-054)

Exposé : ERDF a décidé d'effacer le réseau aérien moyenne tension en le passant sous terrain soit :

- en bordure de voie
- en fond de fossé à 80 cm

Coût pour la commune : 0 €

Coût pour ERDF 1,2 million d'euro

Pour procéder à ces travaux, il est nécessaire d'installer des transformateurs qui changent la moyenne tension (20 000 Volts) en basse tension (240 Volts). Pour plusieurs sites la pose se fait sur terrain privé par négociation avec le propriétaire.

Pour quatre transformateurs, un emplacement sur le domaine public est requis (taille en fonction de la puissance) :

- Magorlec (près abri bus) 20 m² (PJ 1)
- Borhuédet (route vers Kerguerch) 15 m² (PJ 2)
- Kervellan (bas du village) 20 m² (PJ 3)
- Brénantec (placette milieu village) 20 m² (PJ 4)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté, à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du domaine public.

5 - VENTE D'UN BIEN COMMUNAL RUE SAINT-MICHEL (Délibération n° 2016-055)

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un possible acquéreur pour le bien immobilier décidé à la vente par délibération du 11 février 2016. Il retrace les contacts que Pierre GUEGAN, 1^{er} adjoint et lui-même ont

eus avec l'acquéreur potentiel. Monsieur le maire invite le conseil municipal à débattre. Un premier échange a eu lieu et se poursuivra lors du prochain conseil municipal.

6 - DÉCISIONS MODIFICATIVES (Délibération n° 2016-056)

Le Conseil Municipal est informé des différentes décisions modificatives exposées ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

"Ajustement de la prévision budgétaire nécessaire à la rectification d'imputation

Objet : de 2 titres de recette émis en 2014"

Dépenses d'Investissement

131 Subventions d'équipement transférables

1313 Départements 7 700,00 €

Recettes d'Investissement

132 Subventions d'équipement non transférables

1323 Départements 7 700,00 €

Section Investissement

7 700,00 €

BUDGET PORT

Objet : "Sortie de l'actif ARO 2888"

"Ajustement des prévisions d'amortissement"

Dépenses de fonctionnement

042 Opération d'ordre transfert entre sections

675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés 2 889,00 €

6811 Amortissement de biens 1 200,00 €

023 Virement à la section Investissement - 4 089,00 €

Total Dépenses de Fonctionnement

- €

Recettes d'investissement OPFI

040 Opération d'ordre transfert entre sections

2182 Matériel de transport 2 889,00 €

28154 Matériel industriel : 1 200,00 €

021 Virement de la section exploitation - 4 089,00 €

Total Recettes d'Investissement

- €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives présentées ci-dessus.

7 - Appel à projet « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » : TRAVAUX

MAIRIE (Délibération n° 2016-057)

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé en septembre 2014 un appel à projet intitulé « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » (TEPCV). La procédure de cet appel à projet se déroule en 2 temps :

- 1) Une sélection de candidatures sur dossiers
 - 2) La validation d'un programme d'actions à engager avant fin 2017 et du plan de financement prévisionnel associé.
- La commune a confié à l'AIP le soin de répondre à l'appel à projet pour son compte et celui des autres îles de Bretagne. Le projet des îles du Finistère a en premier lieu été validé par le Ministère et la convention a été signée en suivant. Le projet des îles du Morbihan et de Bréhat vient d'être à son tour validé et la signature de la convention devrait suivre sous peu (ci-jointe : convention type).

Le programme TEPCV constitue une opportunité de boucler des plans de financement ou de donner une dimension supplémentaire à des actions innovantes ou structurantes en cours de développement par la collectivité ou ses partenaires.

Dans ce contexte, il est proposé de valoriser dans la convention financière l'action suivante, pour laquelle la commune est « maître d'ouvrage » :

➔ Amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics

Cette action vise à améliorer les performances de bâtiments communaux par des travaux renforçant l'isolation de ces bâtiments (huisseries, isolation), le remplacement, la programmation, le pilotage et la gestion des appareils de chauffage.

Îles concernées : Houat, Belle-île (Communes de Locmaria et Sauzon).

Le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation thermique de la commune de Sauzon est le suivant :

Coût total	Subvention TEPCV	Maître d'ouvrage (Commune de Sauzon)	Certificats Économies d'Énergie
6 800,00 €	4 760,00 € (70 %)	1 360,00 € (20 %)	680,00 € (10%)

Le montant de l'aide TEPCV attendue pour ce projet est donc de 4 760 €. La mise en œuvre du dispositif financier sera assurée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est proposé de solliciter Morbihan Energies pour la mobilisation des certificats d'économies d'énergie (CEE). Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté (1 abstention, 12 pour, 0 contre : 13 votants) approuve à la majorité les dispositions qui précèdent, notamment le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation thermique et autorise le Maire à signer, avec le représentant de l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation la convention de financement de l'appel à projet « territoires à énergie positive et pour la croissance verte » ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

8 - DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME A PORT BELLEC (Délibération n° 2016-058

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire pour la zone de mouillages et d'équipements légers située sur le secteur de Port Bellec, pour une durée de 15 ans. Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer accompagnent les collectivités au cours de la période de formalisation du dossier technique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté, à l'unanimité, charge monsieur le maire de solliciter ce renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire pour la zone de mouillages et d'équipements légers sur le secteur de Port-Bellec pour une durée de 15 ans.

II- Informations et divers

- **Point sur le classement de la commune en station classée de tourisme**
Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il s'est rendu accompagné de madame Portugal le 22 septembre à une réunion à la Préfecture sur invitation du Préfet. Cette réunion concernait le classement des communes en station de tourisme. Les quatre maires de l'île étaient présents. Le classement ne pourra pas concerner le territoire de l'île comme unique entité mais chacune de nos communes. Sauzon respecte tous les critères et devra obtenir ce classement prévu pour 2018
- **Remerciements subventions aux associations** - Monsieur le maire fait part des courriers de remerciements des associations suivantes : CFA Morbihan Bâtiment, Festival « Belle-Ile on air », Comité des fêtes de Sauzon, Ecole du Chat, Vélo Club de Belle-Ile, Au coin des producteurs, compagnie « Vindilis ».
- **Centre d'accueil**: Monsieur le maire informe les conseillers qu'un début d'incendie a été constaté dans le local technique fin août. Un arrêté de fermeture a été pris pendant une semaine, le temps de mettre en sécurité le point défectueux. Par ailleurs, la commission de sécurité a donné un avis défavorable au maintien de l'ouverture. Le centre sera donc fermé à compter du 1^{er} octobre jusqu'à ce que les travaux exigés soient effectués (les devis sont en cours).
- **Cimetière**: Dans les conséquences de l'engagement de la commune à ne plus utiliser de produits désherbants, malgré le travail effectué manuellement et régulièrement par les services techniques, le résultat est peu satisfaisant. Monsieur le maire rappelle la nature des travaux qui avaient été décidés. Il informe les conseillers que ces travaux commandés vont être prochainement exécutés et seront terminés une semaine avant la « Toussaint ».
- **Travaux Café de l'Armor**: Vu les circonstances, monsieur le maire fait un point sur les mesures de sécurités prises
- Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu le 10 septembre dernier la lettre de démission de monsieur Cédric MORHEDEC, résidant maintenant sur la commune de Carnac.
- Question d'un conseiller sur l'avancée du dossier « désenvasement du bassin de Pen-Prad » : le premier adjoint en réponse fait part des difficultés administratives liées à l'instruction en cours du dossier « loi sur l'eau » pour lequel des exigences supplémentaires sont demandées.

L'ordre du jour étant terminé, monsieur le maire lève la séance à 21 h 49